

Flers, le 1^{er} Juin 2017

Le Président de Flers Agglo

A

Direction Régionale de l'Environnement
De l'Aménagement et du Logement de
Basse-Normandie
10 boulevard du Général Vanier – CS 60040
14006 CAEN CEDEX

Suivi :

Sibylle DE CARCOUET

sdecarcouet@flers-agglo.fr

Stéphanie LEGROS-MARGUERITTE

slegrosmarqueritte@flers-agglo.fr

Objet : Dossier de défrichement sur le Mont de Cerisy

Commune de Cerisy Belle Etoile - Etude d'impact au cas par cas.

Monsieur le directeur,

La communauté d'agglomération de Flers Agglo a engagé une réflexion pour renforcer l'attractivité du Mont de Cerisy. L'une des orientations, votées lors du Conseil Communautaire, est d'assurer la sécurité du site en interdisant l'introduction de véhicules à moteur sur le site et en organisant le stationnement. Un premier parking a été aménagé en 2014.

La collectivité prévoit ainsi l'identification d'un second parking événementiel de 800 places, qui nécessite une demande d'autorisation de défrichement. Aucun aménagement particulier n'est envisagé à l'exception d'une fauche du pré et du sous-bois.

Je vous saurais gré de bien vouloir me préciser si ce défrichement nécessite la réalisation d'une étude d'impact ou pas.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toutes précisions utiles.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Yves GOSDOUE

PJ : Dossier de demande de défrichement

Copie :

Sous-préfet d'Argentan – DDT Alençon - DDT Flers - ONF

Gérard COLIN

SDC - SLM

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à :

Flers Agglo

Monsieur le Président - 41, rue de la Boule - CS 149 - 61103 FLERS Cedex

Tél.: 02 33 98 44 20 - Courriel: accueil@flers-agglo.fr

Accueil en Mairie de Flers

Flers, le 1^{er} Juin 2017

Le Président de Flers Agglo

A

Direction Départementale des Territoires
Cité administrative
Place Général Bonet
61 007 ALENCON

Suivi :

Sibylle DE CARCOUET

sdecarcouet@flers-agglo.fr

Stéphanie LEGROS-MARGUERITTE

slegrosmarqueritte@flers-agglo.fr

Monsieur le directeur,

Suite à la réunion du 2 septembre 2016, en présence de Monsieur le Sous-préfet, des services de la DDT, de la DRAF,

Suite à la rencontre du 31 mai 2017, en présence de Madame la Sous-préfet,

Nous avons convenu que Flers Agglo déposerait un dossier de demande d'autorisation de défrichement portant sur le parking événementiel du site du Mont de Cerisy.

Comme convenu, je vous fais parvenir le cerfa, accompagné des différentes pièces administratives, à l'exception de la délibération du Conseil Communautaire qui sera présentée au vote du Conseil lors de sa prochaine réunion.

Il a été convenu (cf relevé de décision de la réunion du 02/09/2016, en date du 02/02/2017) que l'administration appliquera un coefficient de 1 pour le calcul des compensations.

Aussi, j'attire votre attention sur le fait que la demande d'autorisation porte sur une surface totale arpentée de 17.843 m² et que nous proposons de replanter, en compensation des parcelles situées sur le Mont de Cerisy pour une superficie arpentée de 21.327 m². Je vous précise les parcelles pour une opération de reboisement

Commune	Référence cadastrale	Superficie suite arpentage
Cerisy-Belle-Etoile	G 352p	5.253 m ²
	G 352p	1.107 m ²
	G 296	10.799 m ²
Montsecret-Clairefougères	ZH 83	4.168 m ²
	Total	21.327 m²

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à :

Flers Agglo

Monsieur le Président - 41, rue de la Boule - CS 149 - 61103 FLERS Cedex

Tél. : 02 33 98 44 20 - Courriel : accueil@flers-agglo.fr

Accueil en Mairie de Flers

L'Office National des Forêts, dans le cadre de la convention de gestion de la forêt du Mont de Cerisy, propose de replanter du douglas, qui est une essence adaptée au Mont et qui permettra de réduire l'omniprésence du châtaignier. Le devis s'élève à 9.900 € HT et comprend la préparation du sol, la fourniture et la plantation des arbres. Les travaux de plantation pourraient être effectués dès septembre 2017.

Je transmets en parallèle la demande d'étude au cas par cas à la DREAL et vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce dossier afin que nous puissions organiser correctement la prochaine édition du festival des Bichoiseries.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toutes précisions utiles.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Yves GOASDOUE

PJ : Dossier de demande de défrichement indirect

Copie :

Sous-préfet d'Argentan - DREAL - DDT Flers - ONF

Gérard COLIN – Mairie Cerisy-Belle-Etoile

SDC - SLM

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à :

Flers Agglo

Monsieur le Président - 41, rue de la Boule - CS 149 - 61103 FLERS Cedex

Tél. : 02 33 98 44 20 - Courriel : accueil@flers-agglo.fr

Accueil en Mairie de Flers

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

1. Intitulé du projet

Défrichement de terrains sur le Mont de Cerisy pour du parking événementiel

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Flers Agglo

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Yves GOASDOUE

RCS / SIRET

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 41	mise à disposition des terrains en herbe pour le stationnement de 800 véhicules lors d'événement ponctuel
rubrique 47	défrichement des parcelles en prairie et boisée par une fauche du pré et du sous-bois

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la fauche du sous-bois cadastré G 352p d'une superficie de 9400 m². ces secteurs sont actuellement dans le régime forestier de la forêt communale de Cerisy Belle Etoile. Parallèlement à la demande de défrichement, il a été demandé par l'ONF que ces parcelles ne relèvent plus du régime forestier. Une compensation est proposée dans le cadre de la procédure de défrichement par la plantation de douglas sur le mont de cerisy sur 21 327 m².

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'offrir des espaces enherbés au stationnement de véhicules lors d'organisation d'événements sur le Mont de cerisy en complément des parkings aménagés sur le site (ex festival des Bichoiseries, fête des Rhododendrons, ...). Ces espaces n'ont pas vocation à être imperméabilisés et resteront en herbe.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pas de travaux envisagés

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans le cadre de l'entretien du site des fauchages seront réalisés plusieurs fois dans l'année en fonction des événements organisés sur le site et des besoins, sur la parcelle G352 p de 4100 m².

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet relève d'une demande de défrichement au titre des articles L 341-3 et R 341-3 du code forestier. Le dossier est en cours d'instruction.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
sous bois cadastré G 352p d'une superficie de 9400 m ²	m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Mont de Cerisy à Cerisy Belle Etoile
(61100)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sites natura 2000 à 8 et 10 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	suppression des jeunes pousses d'arbres par fauchage
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site restera naturel (sous bois)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ponctuellement l'ouverture des terrains au stationnement engendre du trafic de véhicules quelques jours par an lors d'événements
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ces terrains ne conserveront pas leur régime forestier dans la convention avec l'ONF et intégreront le parc urbain du mont de cerisy

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une compensation du défrichement est proposée dans le cadre de la procédure de défrichement par la plantation de Douglas sur les parcelles suivantes situées sur le Mont de Cerisy : Cerisy Belle étoile G 352p sur 5253 m² et 1107 m², G 296 sur 10 799 m². Sur le Mont, sur la commune de Montsecret sur la parcelle ZH 83, sur 4168 m². Ces travaux de replantation seront réalisés par l'ONF.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne portant que sur du fauchage et faisant parallèlement l'objet d'une procédure de défrichement avec compensation, nous estimons que ce projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Flers

le, 11/07/2017

Signature

Le 1^{er} Vice-Président
Bruno LOUISE



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

FLERS AGGLO
 41 Rue de la Boule
 CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
 Tél. : 02.33.98.44.20
 Courriel : accueil@flers-agglo.fr

Suivi : Stéphanie LEGROS-MARGUERITTE

**BORDEREAU
 DE
 TRANSMISSION**

DIFFUSION				
			Annexes	
Nombre d'exemplaires --->	BT	Délibération		
SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN		télé- transmise		
Affichage		1		
Thématique		1		
Procès-verbal		1		
Chemise Conseil	1	1		
Dossier (DAT)	1	1		
Archives				
Recueil des Actes Administratifs		0		
Registre		1		
Publication Presse				
Services Flers Agglo				
DAT (SLM)	1	1		
DAM (SDC)	1	1		
Services Ville de Flers				
Autres diffusions				
DDT de l'Orne s/c DAT	1	1		
DREAL s/c DAT	1	1		
Sous Préfecture d'Argentan s/c DAT	1	1		
Récapitulation	7	11		

Conseil n°	05
Délibération n°	2017-177
Date	28.06.17
Code	8.4

OBJET

MONT DE CERISY

PARKING EVENEMENTIEL

AMENAGEMENT

**DEMANDE D'AUTORISATION
 DE DEFRIQUEMENT**

Le Président de Flers Agglo transmet aux destinataires indiqués, un ou plusieurs exemplaires de la délibération ci-jointe.

A Flers, le 07 AOUT 2017



Yves GOASDOUÉ

Flers Agglo			
Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
28.06.17	2017-177	8.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 05 DU 28 JUIN 2017

96 questions, numérotées 2017-158 à 2017-253

DELIBERATION

**MONT DE CERISY
PARKING EVENEMENTIEL
AMENAGEMENT**

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo, sauf pour la question n° 2017-237 présidée par Serge HAMEL.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Bruno LOUISE (La Coulonche), Jacques DALMONT (La Ferté Macé), Philippe VERRIER (Saint Pierre du Regard), Serge HAMEL (Flers), Jean-Pierre SALLES (Briouze), Michèle POLVE (Flers), José COLLADO (La Ferté Macé), Guy LANGE (Saint Georges des Groseillers), Michel DUMAINE (Messei), Patrick LESELLIER (La Lande Patry), Gérard COLIN (Saint Georges des Groseillers), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Stéphane GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), Omar AYAD (Flers), Claude SALLIOT (Athis val de Rouvre).

Conseillers titulaires : Pierre SALLES (Aubusson), Daniel BIGEON (Dompierre), Lori HELLOCO (Flers), Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Noëlle POIRIER (La Ferté Macé), Alain LANGE, Michel DENIS, Nicole DUVAL, Claudine ETIENNE, Odile GAUQUELIN et Nicole ROGUE (Athis Val de Rouvre), Joël JOURDAN (Banvou), Germain RENAUULT (La Bazoque), Gérard BERTRAND (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Bernadette LEFOYE (Cahan), Gilles RABACHE (Caligny), Alain MAUGER (Cerisy Belle Etoile), Annie GROSSE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Marcel FLANDRIN, Yvon FREMONT, Didier THEVENARD et Stéphane ANDRIEU (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Yvette LERICHOME, Josette BONNEL, Laurent JUMELINE, Colette BUFFARD, Subay SAHIN, Catherine HAVAS, Jean-Marc LEVERRIER, Sylvie DUFOUR et Mathieu HELLOUIN (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Cécile SAUVÉE (La Lande Patry), Jean-Louis PICOT (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Hervé LEMANCEL (Landisacq), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Daniel DUVAL (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Nadine COURTEILLE (Messei), Bernard MORAZIN (Montilly sur Noireau), Jean-Charles COURTOIS (Les Monts d'Andaine), Jacques MARTIN (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Joëlle SERAIS (Saint Clair de Halouze), Brigitte BASTIANUTTI et Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Françoise PATEUX (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune), Charly LETETREL (Saires la Verrerie), Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge).

Conseillers suppléants : Christian LEVALTIER (Aubusson), Huguette COLIN (Banvou), Olivier DOMINIQUE (La Bazoque), Marie DEPARIS-CONSTANTIN (Bellou en Houlme), Christine VOISIN (Berjou), Régine BRIERE (Briouze), Isabelle BLAIS (Cahan), Lydia DELAUNAY (Caligny), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Jean-Yves BAZIN (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), François CHOCHON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Sylvie ANDRE (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Geneviève BOUDET (La Ferrière aux Etangs), Joseph DELANGE (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Jean-Pierre LEGRAND (Landigou), Pascal DAUPHY (Landisacq), Bruno LEVEILLE (Lonlay le Tesson), Eric THOMMEREL (Le Ménéil de Briouze), Jean-Pierre PITROU (Ménéil Hubert sur Orne), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Michel LUSTIERE (Pointel), Michel ROCHE (Saint André de Messei), Stéphane JOUIN (Saint Clair de Halouze), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Fernand RAUX (Saint Philbert sur Orne), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Jean-Luc CARRO (Sainte Honorine la Chardonne), Sylvie LEBLOND (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Rodolphe VERRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Annie Charly	GROSSE LETETREL	Jean-Yves Marc	BAZIN DENIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Mandant		Mandataire		Questions	
Nadine Lori	COURTEILLE HELLOCO	Michel Yves	DUMAINE GOASDOUE	Ensemble de la séance	
Sonia Gilles	LAFAY RABACHE	Serge Alain	HAMEL MAUGER		
Jean-Marc Michèle	LEVERRIER POLVE	Jean-Claude Gérard	DORSY COLIN		
Nicole Bernard	ROGUE MESENGE	Claudine Bruno	ETIENNE AUVRAY		
Jean	CHATELAIS	Subay Omar	SAHIN AYAD		de 2017-158 à 2017-183 de 2017-184 à 2017-253
Laurent	JUMELINE	Irène	COJEAN		de 2017-158 à 2017-174

Excusés : Pierre SALLES (de 2017-158 à 2017-183) – Omar AYAD (de 2017-158 à 2017-183) - Marcel FLANDRIN – Noëlle POIRIER

Absents : Michel DENIS - Germain RENAUULT – Didier VIECELI – Didier THEVENARD – Catherine HAVAS – Sylvie DUFOUR – Mathieu HELLOUIN

EFFECTIF	Question	Présents		Votants	
		En exercice	Quorum		
78	2017-158 à 2017-174	57	40	67	67
	2017-175 à 2017-183	58	40	67	67
	2017-184 à 2017-236	60	40	69	69
	2017-237	59	40	67	67
	2017-238 à 2017-248	60	40	69	69
	2017-249 à 2017-250	60	40	68	68
	2017-251 à 2017-253	60	40	69	69

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
22.06.2017	19 H 35	Sylvie THIEULENT	22 H 30	29.06.2017	07 JUL. 2017

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	28.06.17	2017-177	B.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

RAPPORT

Présenté par
Gérard COLIN
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 2 Commission Tourisme		03	15.06.17	3	
CONSEIL	Séance	05	28.06.17	N° d'ordre	N° délibération
				20	2017-177

OBJET	MONT DE CERISY – PARKING EVENEMENTIEL – AMENAGEMENT – DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
--------------	---

SLM/SDC/AM

Chers Collègues,

En 2014 et 2015, d'importants travaux d'aménagement ont été menés sur le Mont de Cerisy développant ainsi, de manière conséquente, sa fréquentation tout au long de l'année.

Par ailleurs, la montée en puissance du festival des Bichoiseries, qui se déroule fin juin, amène également beaucoup de monde sur le site.

Un besoin de places de stationnement supplémentaires s'est ainsi révélé lors de grandes manifestations (parkings non accessibles en permanence). Le stationnement sur une parcelle pour partie en herbe et pour partie arborée a été testé à l'occasion du festival, qui a pleinement donné satisfaction lors des deux dernières éditions. Il convient, aujourd'hui, de pérenniser cette solution qui nécessite un fauchage annuel de cette parcelle.

Ces terrains, cadastrés G 352p et G 90 relèvent du régime forestier, aussi il convient de demander une autorisation de défrichement (cf plan joint). Cette demande d'autorisation porte sur une surface totale arpentée de 17.843 m². Nous proposons de replanter, en compensation, des parcelles situées sur le Mont de Cerisy pour une superficie arpentée de 21.327 m². L'Office National des Forêts, dans le cadre de la convention de gestion de la forêt du Mont de Cerisy, propose de replanter du douglas, qui est une essence adaptée au Mont et qui permettra de réduire l'omniprésence du châtaignier

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 – AUTORISER

Monsieur le Président ou son représentant, à déposer une demande d'autorisation de défrichement des parcelles cadastrées G 352p et G 90 sur Cerisy Belle Etoile.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20170628-2017-177-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

















Le Président,

Yves GOASDOUE





Peuplements forestiers

-  Peuplement régularisé gros bois de Chêne Pédonculé
-  Peuplement régularisé bois moyens de Chêne Pédonculé
-  Peuplement régularisé gros bois de Chêne Sessile
-  Taillis de bois moyens de Châtaignier
-  Taillis de petits bois de Châtaignier
-  Taillis de perches de Châtaignier
-  Taillis sous futaie de Châtaignier (irrégulier)
-  Peuplement régularisé gros bois de Hêtre
-  Peuplement irrégulier de Frêne
-  Peuplement régularisé gros bois de Douglas
-  Peuplement de perches de Douglas
-  Peuplement irrégulier de Douglas
-  Peuplement régularisé bois moyens de Mélèze
-  Peuplement régularisé bois moyens de Pin Laricio

Autres occupations du sol

-  Zone enherbée à conserver pour le paysage
-  Pré à boiser
-  Trouée chablis à boiser

 route revêtue d'accès

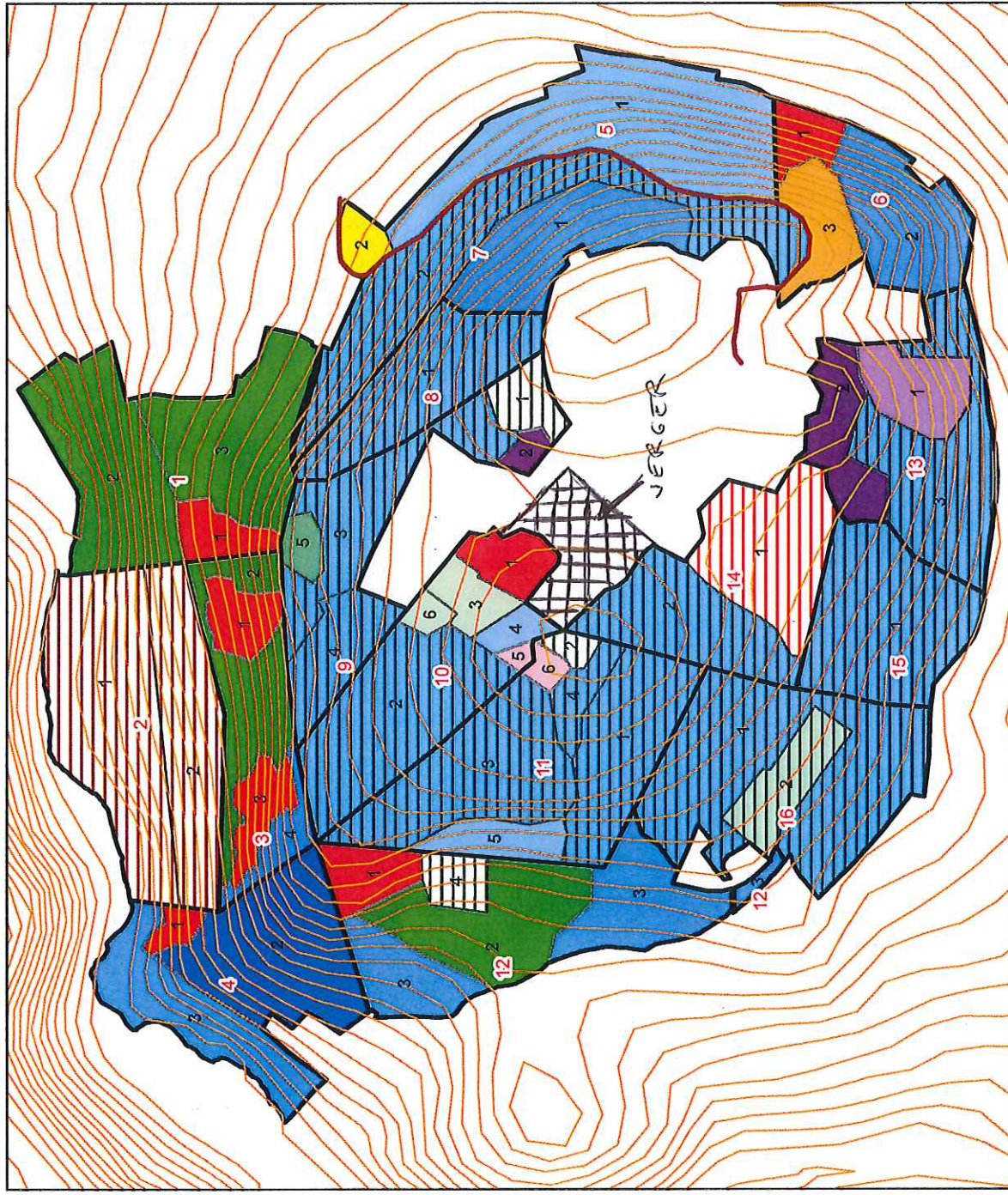
 Courbes de niveaux

Parcelles forestières délimitées en noir et numérotées en rouge
Unités de description délimitées en gris et numérotées en noir

FORET COMMUNALE de

CERISY-BELLE-ETOILE

Surface 90.30 ha



0 55 110 220 Mètres



Commentaires :

Légende :

Cadastre_Numero_voie

*Numéro voie
lieu_dit_capf*

*nom
Cadastre_ponctuel_divei*

+ *mitoyenneté*

+ *non mitoyenneté*

Cadastre_Libelle_voie

Libelle_voie

Cadastre_objet_lineaire_

— *ligne_diverse*

Cadastre_borne_limite_P

○ *borne*

Cadastre_cours_d'eau

■ *tranchée sans nom*

Echelle : 1 : 2329

24/01/17

Source : DGFIP, Flers Agglo, Fond de

carte IGN

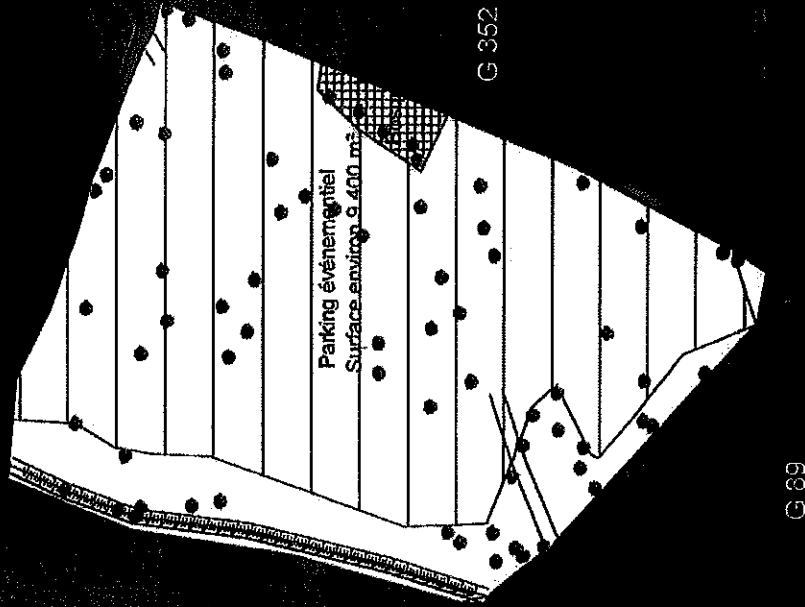


ZD0042
N 0 1
ZI

Commune de Cerisy Belle Etoile

G 90

Prairie : 8 443 m²



G 352

G 89

Parking événementiel

Mont de Cerisy

DATE : 25/01/2017

Ech. : 1/1000

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Cerisy Belle Etoile, le 07 décembre 2016

ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN

CANTON DE FLERS

Mairie de CERISY BELLE ETOILE



Monsieur le Président,

Concernant le dossier de défrichement indirect du Mont de Cerisy, j'autorise la Communauté d'Agglomération de Flers Agglo à effectuer ce défrichement indirect dans le cadre de l'aménagement d'un point de stationnement évènementiel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Le Maire,

Alain MAUGER



Extrait Statuts de FA

5.1.3 : Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

5.1.4 : Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

La présente compétence recouvre les champs suivants :

1 - Les missions obligatoires dévolues aux offices de tourisme

Dans ce cadre l'office de tourisme et du commerce de Flers Agglo agrègera les structures suivantes :

- l'office de tourisme de la Roche d'Oetre situé sur la commune de Saint Philibert sur Orne
- l'office de tourisme et du commerce situé à Flers.
- l'office de tourisme situé à La Ferté Macé.
- le bureau d'information touristique situé à Briouze dans l'enceinte de « l'espace culturel du Houlme »

Flers Agglo pourra, à ce titre, conduire les actions suivantes :

- l'accueil, l'information des touristes et promotion touristique du territoire communautaire au sens de l'article L133-3 du Code du Tourisme
- la commercialisation de produits touristiques
- l'accompagnement et coordination des opérateurs touristiques publics et privés

2 – Animation touristique

Flers Agglo peut mettre en œuvre, accompagner et/ou financer les événements ou animations touristiques qui contribuent à la notoriété du territoire, rattachées ou non à l'office de tourisme, si Flers Agglo en décide ainsi.

3 - L'élaboration et conduite de stratégie de développement et d'aménagement touristique

4 - La gestion de sites ou d'équipements à vocation touristiques

- Roches d'Oêtre (y compris le site de la maison de l'eau et de la rivière)
- Mont Cerisy
- Camping de Flers

La liste ci-dessus pourra être complétée dans le cadre d'une modification statutaire.

5 – contractualisation

Flers Agglo peut contractualiser et/ou adhérer à tout organisme œuvrant dans le champ de la promotion du tourisme.